

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Lundi 27 Mars 2017

* * * * *

Convocation du 16 Mars 2017

* * * * *

Président : M. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : MM. DECOBERT, GUENARD, BAJOT, GEORGES, MAUBANT, TRONCHET, BOSETTI, LLINARES et GERARDIN.

Mmes SMIGIELSKI, DOYEN, ROBERT, CARRÉ, TUBELLO, DE WAEY et GILLET.

Absents excusés : MM. MARIAGE et PETRONIO (arrivera en retard)

Absente non excusée : Mme PAQUET

Procuration : M. MARIAGE à M. GERARDIN.

Secrétaire de séance : Mme TUBELLO.

Le procès-verbal de la séance du 2 Février 2017 n'appelant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité.

I. COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ARDENNE METROPOLE

1. Programme Immobilier pénitentiaire

A l'occasion de la réunion du conseil communautaire du 22 novembre dernier, le Président de la Communauté d'agglomération Ardenne Métropole a fait part de l'annonce par le Premier Ministre et le Garde des Sceaux du lancement d'un plan de construction de 32 maisons d'arrêt et d'un centre de détention en France, destiné à remédier à la surpopulation carcérale.

Le Maire informe l'assemblée que le Président de la Communauté d'Agglomération a souhaité que les communes se positionnent afin de constituer un dossier de candidature. D'autres communes, comme Daigny, Donchery, Glaire qui proposent 2 sites et Prix lès Mézières se sont également portées candidates.

Pour l'instant, aucun site proposé par les Ardennes n'a été retenu mais Aiglemont rassemblerait les principaux critères retenus : superficie du terrain 9.5 ha, absence de surplomb, proximité d'un centre hospitalier, du Tribunal de Grande Instance, de la DDSP, du centre de secours et de la gare TGV.

Néanmoins, un premier plan a été lancé avec 22 établissements retenus, mais il en reste encore 10 à choisir. Le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'ils seront informés au fil du temps de la suite qui sera donnée à ce dossier et souhaite participer à la réflexion.

II. FINANCES

1. Attribution dotations et subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des subventions et dotations suivantes :

- 424 € de la Caisse d'Allocations Familiales pour la prestation de service complémentaire ALSH 2016.
- 55 112 € de l'Etat dans le cadre de la programmation 2017 de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), soit 30 % du montant des travaux, pour la réalisation de l'aménagement du prolongement de la rue Diderot.

Il a reçu également un courrier lui notifiant le versement des acomptes prévisionnels de la dotation forfaitaire pour l'année 2017 d'un montant de 7 668 € par mois. Pour l'année 2016, la commune a perçu à ce titre la somme de 92 019 €.

2. Adoption du Compte Administratif 2016 et du Compte de gestion 2016

a) Compte administratif 2016

La présidence est donnée à M. GUENARD, Maire-Adjoint aux Finances.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L 2122-21, L 2343-1 et R.2432-1 à D.2342-12 ;

Le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte, à l'unanimité, le Compte Administratif de l'exercice 2016.

M. GUENARD redonne la présidence à M. DECOBERT.

b) Compte de Gestion 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2122-21, L.2343-1 et 2 et D 2343-1 à D.2343-10 ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par le receveur en poste à Charleville-Mézières et que le Compte de Gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la commune,

Monsieur le Maire précise que le receveur a transmis à la commune son Compte de Gestion avant le 1^{er} juin comme la loi lui en fait l'obligation,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du maire et du Compte de Gestion du receveur,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le Compte de Gestion du receveur pour l'exercice 2016.

Décision prise à l'unanimité.

3. Affectation du résultat

Suite au vote du Compte Administratif, le Conseil Municipal constate :

- un déficit en investissement de 42 934.87 €
- un excédent en fonctionnement de 226 803.58 €

Soit un excédent global de 183 868.71 €.

Compte tenu des crédits reportés en dépenses de 228 383.00 € et en recettes de 188 012.00 €, soit un solde de – 40 371.00 €

Le Conseil Municipal décide :

- d'affecter au compte 1068 la somme de 83 305.87 €
- de reporter le déficit d'investissement de 42 934.87 € au compte 001,
- de reporter l'excédent de fonctionnement de 143 497.71 € au compte 002.

Décision prise à l'unanimité

4. Attribution subvention CCAS

Le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à l'attribution d'une subvention de 7.500 € au CCAS pour équilibrer les dépenses de fonctionnement prévues au budget.

En conséquence, le Conseil Municipal décide d'allouer une subvention de 7.500 € (sept mille cinq-cents euros) au CCAS et d'inscrire les crédits nécessaires au budget de la commune sur le compte 657362.

Décision prise à l'unanimité.

5. Attribution Subventions aux associations

Mr GUENARD, Trésorier de l'Association ALICIA, Mr GEORGES, Trésorier de l'association Solidarité Aiglemont Bohicon, Mme SMIGIELSKI, Trésorière du Comité des Fêtes ne prennent pas part au vote, pour ce qui les concerne.

Après étude des différents dossiers de demande de subvention des associations par la commission des finances qui s'est réunie le 23 Mars dernier et après avoir entendu l'exposé de Monsieur GUENARD, Adjoint aux Finances, le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

a) Football-Club Neufmanil Aiglemont	:	2 000 € (deux mille euros)
b) Comité des Fêtes et Loisirs d'Aiglemont	:	10 000 € (dix mille euros)
c) Association ALICIA	:	600 € (six cents euros)
d) SECT UNC AFN AIGLEMONT	:	700 € (sept cents euros)
e) OCCE COOP SCOLAIRE	:	720 € (sept cent-vingt euros)
f) Les Aiglephiles	:	300 € (trois cents euros)
g) Comité Cycliste Circuit des Ardennes	:	500 € (cinq cents euros)
h) Croix Rouge Française	:	50 € (cinquante euros)
i) Amicale des donneurs de sang	:	50 € (cinquante euros)
j) Batterie Fanfare l'Aiglemontaise	:	700 € (sept cents euros)
k) Aiglemont Sport bien-être	:	350 € (trois cent cinquante euros)
l) Association des Chasseurs d'Aiglemont	:	500 € (cinq cents euros)
m) Enfance Ouvrière Ardennaise	:	300 € (trois cents euros)
n) Aiglemont Aikido-Club	:	700 € (sept cents euros)
o) Solidarité Aiglemont Bohicon	:	4 000 € (quatre mille euros)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'attribuer les subventions ci-dessus énumérées,
- d'inscrire les crédits nécessaires au paiement de ces subventions au Budget 2017 sur le compte 6574.

Décision prise à l'unanimité.

6. Demandes de subventions travaux

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a, en vertu de la délégation qui lui a été donnée par la délibération du Conseil Municipal en date du 2 février 2017, demandé les subventions suivantes :

Au titre du contrat territorial :

Aménagement local communal	50 000 € HT
Restructuration – Extension salle culturelle	457 500 € HT
Restructuration – Extension salle polyvalente	540 883 € HT
Aménagement de la rue Charles de Gaulle	2 308 542 € HT
Mise en accessibilité de 9 ERP et 2 IOP	239 630 € HT

Au titre du contrat de ruralité :

Restructuration – Extension salle culturelle	457 500 € HT
Restructuration – Extension salle polyvalente	540 883 € HT
Mise en accessibilité de 9 ERP et 2 IOP	239 630 € HT

Au titre du FSIL

Restructuration – Extension salle culturelle	457 500 € HT
Restructuration – Extension salle polyvalente	540 883 € HT

III. PERSONNEL

1) Renouvellement des emplois liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, depuis le 23 Octobre 2008, le Service d'accueil poste et péri-scolaire et de la restauration scolaire, précédemment géré par l'association LARA, est transféré à la Commune d'Aiglemont et que, pour pouvoir accueillir les enfants durant les prochaines vacances scolaires, il est nécessaire de renouveler les emplois occasionnels.

Il précise que les emplois occasionnels ont pour vocation unique de remplacer les personnels pendant leurs congés, en fonction des nécessités de service. En effet, la création de ces emplois saisonniers n'a, en aucun cas, vocation à répondre à un travail permanent qui nécessiterait le recrutement de personnels titulaires.

En conséquence et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Considérant que, depuis 2008, la commune d'Aiglemont crée et renouvelle annuellement des emplois liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité.

Considérant que l'article 3 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, prévoit que les collectivités et établissements mentionnés à l'article 2 de la loi, peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à :

- 1) Un accroissement temporaire d'activité, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs ;
- 2) Un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs.

Considérant que, afin de garantir le bon fonctionnement des services affectés à l'accueil post et péri-scolaire, à la restauration scolaire et à l'entretien des locaux, il est proposé de relancer le dispositif.

Considérant que les emplois liés à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité ont pour vocation unique de remplacer les personnels, pendant leurs congés, en fonction des nécessités de service et pour des missions ponctuelles. En effet, le renouvellement de ces emplois occasionnels n'a, en aucun cas, vocation à répondre à un travail permanent qui nécessiterait le recrutement de personnel statutaire.

Considérant qu'il est proposé aux membres du Conseil municipal de renouveler :

Accroissement saisonnier d'activité : animation et encadrement des enfants, nettoyage et entretien des locaux :

- 6 emplois non permanents d'Adjoint d'animation territorial au 2^{ème} échelon,
- 1 emploi non permanent d'Adjoint d'animation territorial au 4^{ème} échelon,
- 1 emploi non permanent d'Adjoint Technique Territorial de 2^{ème} classe 1^{er} échelon,

Considérant que la rémunération de ces emplois occasionnels sera celle :

- du 2^{ème} échelon pour les Adjoints d'animation territorial, à savoir indice brut 348,
- du 4^{ème} échelon pour un Adjoint d'animation territorial, à savoir indice brut 351,
- du 1^{er} échelon pour un Adjoint technique territorial de 2^{ème} classe, à savoir indice brut 347.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve le renouvellement de la liste des emplois pour besoins occasionnels, précédemment détaillée, qui seront imputés sur le budget général de la commune,
- inscrit les crédits nécessaires au chapitre budgétaire correspondant,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

Décision prise à l'unanimité.

IV. URBANISME

a) Vente de terrains

Monsieur Yves MAUBANT, personnellement concerné, ne prend pas part au vote de la présente délibération.

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de M. MAUBANT qui se porte acquéreur des parcelles, propriété de la commune, cadastrées AB n° 229 d'une contenance de 1 320 m² et AB 230 d'une contenance de 1 430 m² au prix de 10 000 € l'hectare. Le Maire précise que la commune a acquis ces parcelles au titre des « biens sans maître ». Par ailleurs, les voisins qui entourent ces parcelles ont été consultés et ont répondu qu'ils n'étaient pas intéressés pour les racheter.

En conséquence et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise le Maire à vendre à M. Yves MAUBANT les parcelles cadastrées AB n° 229, lieu-dit « La Gonière » d'une contenance de 1 320 m² et AB 230 lieu-dit « La Rouge Terre » d'une contenance de 1 430 m² au prix de 10 000 € l'hectare, soit un montant total de 2 750 € (deux mille sept-cent cinquante euros).
- Charge le Notaire, Maître Mouzon, d'établir les actes et formalités,
- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Décision prise à l'unanimité.

V. COMMUNICATIONS DU MAIRE

a) Vente des terrains

Le Maire informe le Conseil Municipal que de nouvelles parcelles ont été vendues cette semaine sur le Lotissement « Les Marliers ».

b) Planning des bureaux de vote

Le Maire informe le Conseil Municipal que les tableaux de présence pour la tenue des bureaux de vote seront distribués lors du prochain conseil municipal qui est programmé pour le jeudi 6 mars 2017 à 18 h 00.

9 H 30 : Arrivée de M. PETRONIO

b) Agenda

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

Dimanche 9 Avril 2017 à 16 h 00 : Passage du circuit des Ardennes.

Dimanche 16 Avril 2017 : Chasse aux œufs à 11 h à l'espace Raymond Avril.

Dimanche 23 Avril 2017 : 1^{er} Tour des élections présidentielles.

Dimanche 30 Avril 2017 : Marché aux fleurs organisé par le Gym Club d'Aiglemont.

Jedi 25 Mai 2017 : 22^{ème} brocante d'Aiglemont organisée par l'association LARA.

VI. RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE

Madame SMIGIELSKI informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Ecole s'est tenu le 3 mars dernier dans les locaux restaurés de l'école maternelle. Cela a permis aux parents d'élèves de visiter l'école maternelle et d'apprécier les travaux réalisés. Pendant toute la durée des travaux, la Mairie a remédié au mieux aux problèmes inhérents à ces derniers : déménagement, mise à disposition d'un personnel à l'école maternelle...

Les effectifs pour la rentrée de septembre 2017 seraient de 168 élèves.

La Mairie participe activement par l'attribution de subvention ou de prises en charge des transports à la réalisation des différents projets de l'école : Activités athlétisme, demi-journée au Collège Rimbaud, classe nature au CLIP de Moraypré, animations nature avec le CLIP, visite du musée de l'Ardenne, activités tir à l'arc avec l'APSCA, Conférence "Binard", défilé du carnaval, fête de l'école, espace numérique de travail (ICONITO), séance de piscine...

A la suite d'une demande des parents, le projet d'une nouvelle organisation des NAP, un créneau de deux heures serait proposé le lundi et d'une heure le vendredi, les mardi et jeudi un temps de garderie serait proposé. Cette nouvelle organisation permettrait de mettre en place des activités qui ont besoin de plus de temps. Ce projet sera étudié par la Commission Enfance-Jeunesse et un comité de pilotage sera mis en place.

Les enfants sont en classe nature au CLIP cette semaine, Mmes SMIGIELSKI et CARRE et M. PETRONIO iront leur rendre visite mercredi et porteront, comme à leur habitude, la galette à sucre.

Le Conseil Municipal Enfants s'est réuni il y a une dizaine de jours et a prévu une opération nettoyage sur le site Raymond Avril.

Commissions TRAVAUX, RECENSEMENT et ELECTIONS

Monsieur BAJOT informe le Conseil Municipal que les travaux de la Rue Guy de Maupassant sont maintenant terminés dans la partie haute. Ils permettent la manœuvre de retournement des véhicules et un revêtement en termac a été posé.

Les travaux de la rue Rue Diderot prolongée sont en cours de réalisation.

La Rue de Ligneul fait l'objet de travaux réalisés par Ardenne Métropole, à savoir le remplacement d'une canalisation d'eau potable sur plus de 100 mètres : canalisation en fonte de 100 mm de diamètre en remplacement d'une canalisation en amiante ciment. Elle est posée sur le domaine public avec un regard compteur à chaque limite de propriété. Ces travaux sont en cours de réalisation.

Concernant les travaux de l'école maternelle, Monsieur MAUBANT précise que plusieurs reprises de travaux sont encore à voir. La réception définitive est prévue mercredi prochain et il y aura des réserves.

Monsieur BOSETTI précise que les points lumineux en panne ont été relevés et la FDEA est intervenue pour y remédier.

Recensement: celui-ci a débuté le 19 janvier pour se terminer le 18 février 2017. Trois agents ont été recrutés et ont collecté les documents auprès de 745 logements. Les résultats de l'INSEE seront connus durant le 2ème semestre 2017. L'accueil des agents a été correct en général ; parfois, plusieurs passages furent nécessaires pour obtenir les formulaires. Merci à tous les participants.

Cartes électorales : de nouvelles cartes ont été distribuées.

Commission CCAS

Madame DOYEN informe le Conseil Municipal que le CCAS s'est réuni dernièrement pour examiner deux demandes d'aide financière qui ont été acceptées.

Commission sports et loisirs

Monsieur GEORGES informe le Conseil Municipal que M. et Mme DRUMAUX sont allés au Bénin dernièrement. Ils ont constaté une belle avancée sur les quatre premiers puits et les six autres sont en cours d'élaboration. Le centre de formation à la couture va présenter six jeunes filles au CAP qui devraient l'obtenir. Actuellement, dix-neuf élèves sont en formation dans ce centre.

Monsieur GEORGES informe le Conseil Municipal que, faute d'inscriptions en nombre suffisant, le bureau du Football Club Neufmanil Aiglemont s'est vu contraint d'annuler la soirée repas prévue ce samedi 1er avril. Le bureau tient à remercier les personnes qui se sont inscrites et à leur présenter toutes ses excuses. Ces mêmes excuses sont également adressées à la municipalité d'Aiglemont qui mettait à disposition gracieusement la salle polyvalente de la commune.

L'assemblée Générale de la SAB est fixée au Vendredi 7 Avril 2017 à 20 h 30 Salle du Conseil Municipal.

Monsieur GERARDIN fait part du courrier de M. DEPINOY concernant le stationnement dans le lotissement "La Cressonnière". Le Maire répond que des emplacements seront marqués au sol pour remédier à ce problème et précise que les trottoirs et les parkings appartiennent au domaine public et que l'on ne doit pas s'attribuer des places.

VII. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire répond aux questions de la liste "Agissons pour préserver notre avenir !"

Question n° 1 : "Affichage du compte-rendu de la séance du 2 février 2017". Effectivement, il a été affiché en retard, nous avons eu une surcharge de travail avec le recensement qui a occasionné un surcroît de travail.

Question n° 2 : "Achat de la parcelle AH 74 en vue d'élargir le trottoir de la rue Pasteur". Pour l'instant, l'achat de cette parcelle constitue une réserve pour réaliser le plan d'aménagement et de circulation. Sur cette parcelle, il y a un garage qui est loué de façon précaire.

Question n° 3 : "Prise en compte de la demande de Madame PLISSON au niveau de la signalétique de la micro-crèche qui fera l'objet d'une étude de faisabilité". Le coût de cet aménagement (réalisation en enrobé d'une place de parking handicapé avec la mise en place de signalétique et balisage de la place réservée par peinture plastifiée) s'élève à 2 500 € HT. Le Maire précise que c'est lui qui met en œuvre la délibération et qui décide la réalisation de ces travaux qui s'élèvent, rappelle-t-il, à 2 500 € HT.

Question n° 4 : "Dans le Flash Infos N° 61, il est mentionné une dépense de 157 000 € pour l'aménagement devant permettre la desserte de 4 logements". Le Maire répond que, sur cette zone, au total 4 logements sont prévus et deux parcelles sont déjà vendues, il en reste donc deux à vendre.

Question n° 5 : "Le tracé des conduites d'assainissement pluviales devront passer par la ruelle Raffy engendrant de ce fait un surcoût". Le Maire répond que c'est la SEAA qui programme ces travaux. Le surcoût engendré par ces travaux dans le budget de la ZAC "Les Marliers" s'élève à 67 934,80 € HT.

Question n° 6 : "Concernant les travaux de l'école maternelle vous mentionnez une opération subventionnée à 80 %. Dans votre discours avant le repas des seniors, vous avez annoncé 85 % de subventions pour un coût de 245 000 €.". Le Maire répond que dans son discours il a dit que les travaux avoisinaient les 240 000 € TTC. Il précise que les subventions sont obtenues sur un montant HT puisque la commune récupère une grande partie de la TVA au titre du fond de compensation de la TVA. Le montant des travaux de l'école maternelle s'élève à 194.020 € HT. Nous avons obtenu une subvention du F.S.I.L. (Fonds de Soutien à l'Investissement Local) de 60 %, soit 116 412 € et une subvention de 25 % soit la somme de 48 505 € du Conseil régional pour la réhabilitation thermique des bâtiments publics, soit un total de 85 % de subvention, donc 164 917 € obtenu sur un montant total de travaux de 194 020 € HT.

Monsieur GÉRARDIN souligne le travail important effectué par le Maire et les résultats pour trouver des subventions afin d'aider la commune dans ses projets.

Le Maire rappelle que le prochain Conseil Municipal aura lieu le jeudi 6 Avril 2017 à 18 H, la Commission Cadre de Vie le 10 Avril 2017 à 17 h 00 et le prochain CCAS le samedi 1er avril à 9 h 30.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.